

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE DE THÔNES**

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué en Séance Officielle à dix-sept heures, s'est réuni en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. Michel BIBOLLET, Mmes Michèle DUCROT, Nelly MIQUET-SAGE, Muriel PERILLAT dit LEGROS, M. Frédéric VAILLANT, Mme Brigitte VULLIET, Administrateurs.

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Président,
M. Jean-Marc GROFF, Mme Joëlle TIBURZIO, Administrateurs.

Date de convocation : 29 janvier 2026

Administrateurs en exercice : 10

Présents et représenté : 7

M. Frédéric VAILLANT, Administrateur, désigné par le Conseil d'administration, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2026/001 - COMPTE FINANCIER UNIQUE – EXERCICE 2025 – APPROBATION

M. le Président indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui facilite leurs travaux en amont.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire à partir des comptes 2026. La Commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU du budget du CCAS de l'année 2025 fait ressortir les résultats suivants :

adec

TABLEAU DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET DES RESULTATS 2025	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats 2024		125 741,15 €		92 172,61 €	0,00 €	217 913,76 €
Affectation du résultat					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	8 678,10 €	18 463,46 €	1 612 147,41 €	1 573 335,62 €	1 620 825,51 €	1 591 799,08 €
TOTAUX	8 678,10 €	144 204,61 €	1 612 147,41 €	1 665 508,23 €	1 620 825,51 €	1 809 712,84 €
Résultats de clôture 2025		135 526,51 €		53 360,82 €		188 887,33 €
Restes à réaliser	1 217,48 €	0,00 €			1 217,48 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	9 895,58 €	144 204,61 €	1 612 147,41 €	1 665 508,23 €	1 622 042,99 €	1 809 712,84 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		134 309,03 €		53 360,82 €		187 669,85 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
 Par vote à main levée, à l'unanimité,

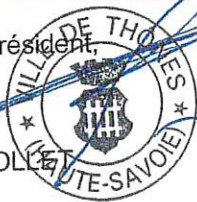
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget Principal de l'année 2025.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 19 février 2026

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Frédéric VAILLANT

LE MAIRE-PRÉSIDENT CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE
 DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE
 2 6 FEV. 2026 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 2 7 FEV. 2026

THÔNES, le

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET



CFU

ARRETE ET SIGNATURES

C.C.A.S THONES - C.C.A.S THONES

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 074-267410249-20260212-CCAS26001-BF

S²LOW

06/02/2026 13:40

Page 1 / 1

Présentation

Présenté par la Vice Présidente, Mme R. Favre d'Anne
A 74230 THÔNES, le 12/02/2026
Le Président, Pierre BIBOLLET

Délibération

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A 74230 THÔNES, le 12/02/2026

Les membres du Conseil d'administration,

Votes

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 19/01/2026

Signataire

MICHELE FAVRE D'ANNE

MICHELE DUCROT

JEAN-MARC GROFF

MICHEL BIBOLLET

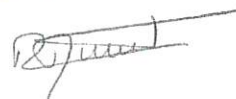
NELLY MIQUET-SAGE

MURIELLE PERILLAT-DIT-LEGROS

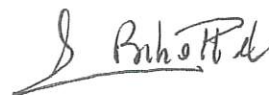
JOELLE TIBURZIO

FREDERIC VAILLANT

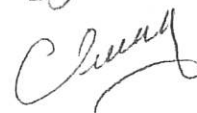
BRIGITTE VULLIET



Absent



Absente



Certifié exécutoire par le Président, Pierre BIBOLLET, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Thones, le